

2026

APPEL À CANDIDATURE

FAITES ENTENDRE LA VOIX DES ACTEURS DU TOURISME
DEVENEZ MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME

Qui peut candidater ?

- Les représentants d'entreprises du secteur touristique
- Les hébergeurs non professionnels,
- Les représentants d'associations impliquées dans le tourisme

Les candidats sont des personnes engagées et intéressées par les questions touristiques et l'avenir de notre destination « Belle-Ile-en-Mer, la bien nommée ».

Pourquoi cet appel à candidature maintenant ?

Le mandat des membres du comité de direction actuel prendra fin avec les élections municipales (mars 2026).

Il faut donc **nommer un nouveau comité de direction, rapidement après les élections**... car sans comité de direction l'office de tourisme est à l'arrêt.

Qui siège au comité de direction ?

Le comité de direction compte **21 membres** :

11 membres du collège des élus

Ils sont désignés parmi les élus du conseil communautaire.

2 membres du collège des personnes qualifiées

Ils sont désignés par les sociétés délégataires de services publics de transport « BreizhGo Océane - Transdev » et « Belle Ile Bus - Les Cars Bleus ».

8 membres du collège des acteurs du tourisme

Ils sont nommés par le conseil communautaire, après avoir candidaté. Ils représentent les acteurs économiques et représentants associatifs intéressés et engagés dans la vie touristique de Belle Ile.

Comment candidater ?

Les candidatures sont à adresser par mail à assistante.direction@ccbi.fr, avant vendredi 13 mars 2026. Elles contiennent les éléments suivants :

- Le nom et prénom du candidat, ses adresses postales et numériques.
- La justification de la qualité du candidat :
 - pour les professionnels : le nom de l'entreprise, l'activité de l'entreprise, la fonction du candidat au sein de l'entreprise (si le candidat n'est pas le responsable de l'entreprise, une autorisation signée du responsable accompagne la candidature)
 - pour les hébergeurs non professionnels : l'adresse et le classement de l'hébergement (ou des hébergements)
 - pour les représentants d'associations : le nom de l'association et ses activités, la fonction du candidat au sein de l'association (si le candidat n'est pas le président, une autorisation signée du président accompagne la candidature)
- Un bref texte par lequel le candidat motive son souhait d'intégrer le comité de direction de l'office de tourisme.

Comment seront sélectionnés les candidats ?

Les candidatures seront étudiées par le nouveau conseil communautaire, qui nommera les membres dans un souci de représentativité des activités et des enjeux touristiques bellilois.

Pourquoi candidater ?

Intégrer le comité de direction de l'office de tourisme, c'est :

- **Décider des orientations et des actions** d'accueil, d'information et de promotion **de l'office de tourisme**, en lien avec ses partenariats insulaires ou continentaux.
- **Participer à la définition des orientations touristiques** stratégiques de la CCBI, avec les élus.

Qu'est-ce que le comité de direction ?

Le comité de direction est l'**organe décisionnaire de l'office de tourisme**. Il décide des orientations et des actions.

Il est aussi un **espace de dialogue entre les élus locaux et les acteurs du tourisme bellilois**.

Quel niveau d'engagement ?

Devenir membres du comité de direction, c'est s'engager **sur la durée du mandat municipal** (6 ans – 2026 > 2032). Un engagement durable est nécessaire pour créer une dynamique de groupe efficace.

Chaque membre s'engage à participer aux **6 réunions annuelles du comité de direction** (en soirée) **et à la réunion annuelle du tourisme**. Des réunions de travail peuvent s'y ajouter en fonction de l'engagement et des disponibilités de chacun.

Si un membre est élu Président ou Vice-Président du comité de direction, son engagement sera évidemment plus important !